Composante du produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada
Juristat

Article de *Juristat*

Vieillissement des travailleurs dans les professions de la justice

par Mathieu Charron, Racha Nemr et Roxan Vaillancourt

Mars 2009
Vol. 29, nº 1

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit nº 85-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Juristat

Vieillissement des travailleurs dans les professions de la justice

Mars 2009, Vol. 29, nº 1

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2009

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Mars 2009

Nº 85-002-X, Vol. 29, nº 1 au catalogue
ISSN : 1205-8882

Périodicité : irrégulier

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 85-002-X).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

. indisponible pour toute période de référence
.. indisponible pour une période de référence précise
... n'ayant pas lieu de figurer
0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0[s] valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
p provisoire
r révisé
x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
E à utiliser avec prudence
F trop peu fiable pour être publié

Vieillissement des travailleurs dans les professions de la justice : faits saillants

- Le nombre de travailleurs dans les professions de la justice a augmenté de près de 60 000 entre 1991 et 2006, ce qui représente une croissance de presque 20 %. Cela est légèrement plus élevé que la croissance observée chez l'ensemble des travailleurs au pays qui était, pour la même période, de 14 %.

- Même s'ils montrent un âge médian similaire à celui de l'ensemble des travailleurs canadiens (41 ans), les travailleurs dans les professions de la justice sont proportionnellement plus nombreux à avoir 50 ans et plus (30 %).

- En 2006, près de 80 % des agents de police étaient âgés entre 25 et 49 ans. Cette proportion n'était que de 57 % pour l'ensemble des travailleurs canadiens.

- En 2006, plus du quart des agents de sécurité privés (27 %) étaient dans la vingtaine ou étaient âgés de 55 ans et plus (25 %).

- L'âge médian des travailleurs des tribunaux est passé de 36 ans en 1991 à 43 ans en 2006. Cette forte augmentation s'explique par le fait que le nombre de travailleurs des tribunaux âgés de moins de 40 ans a diminué de 20 %, alors que celui des travailleurs de 40 ans et plus s'est accru de 91 %.

- La croissance du nombre de travailleurs des services correctionnels (18 %) est légèrement supérieure à celle de l'ensemble des travailleurs canadiens (14 %).

Vieillissement des travailleurs dans les professions de la justice

par Mathieu Charron, Racha Nemr et Roxan Vaillancourt

Entre 1966 et 2006, la baisse de la fécondité et l'allongement de l'espérance de vie ont fait en sorte que l'âge médian de la population canadienne est passé de 25 à 40 ans (Martel et Caron-Malenfant, 2007). Ce vieillissement marqué soulève de nombreuses questions au Canada, notamment quant au renouvellement de la main-d'œuvre.

En effet, l'arrivée de l'importante cohorte des baby-boomers à l'âge de la retraite pourrait compromettre le maintien du nombre de travailleurs canadiens. L'objectif de ce document est de dresser un portrait démographique des professions de la justice et de leur évolution entre 1991 et 2006.

Après avoir présenté la situation de l'ensemble des travailleurs dans les professions de la justice, on portera une attention particulière à quatre groupes, soit les agents de police[1], les agents de sécurité privés[2], les travailleurs des tribunaux[3] et les travailleurs des services correctionnels[4]. La plupart des données analysées ont été tirées des recensements de la population de 1991, 1996, 2001 et 2006, mais certaines informations complémentaires provenant d'autres sources sont aussi utilisées. Les données de recensement utilisées dans le présent document sont disponibles sous forme de tableaux, à la fin du texte. Les résultats qui y sont présentés résument les tendances observées pour l'ensemble du Canada et ne reflètent pas nécessairement les tendances de chaque province.

Les travailleurs du domaine de la justice ont été identifiés selon leur appartenance à certaines catégories de la Classification type des professions (CTP 1991). Tous les travailleurs faisant partie de la population active ont été pris en compte. La population active inclut toutes les personnes de 15 ans et plus qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement. Les termes « main-d'œuvre » et « travailleurs » sont utilisés dans ce texte pour faire référence aux membres de la population active qui font partie d'un groupe professionnel spécifique.

Les travailleurs dans les professions de la justice affichent une croissance comparable à celle de l'ensemble des travailleurs canadiens

Le nombre de travailleurs dans les professions de la justice a augmenté de près de 60 000 entre 1991 et 2006. Cette hausse correspond à une croissance de près de 20 %, ce qui est légèrement plus élevé que la croissance observée chez l'ensemble des travailleurs au pays (y compris les travailleurs de la justice) qui était, pour la même période, de 14 %. Presque toute la croissance des travailleurs dans les professions de la justice observée lors de la période à l'étude est survenue après 1996. En 1991 comme en 2006, les travailleurs de la justice représentaient environ 2 % de l'ensemble des travailleurs canadiens.

En 2006, l'âge médian des travailleurs dans les professions de la justice était comparable à celui de l'ensemble des travailleurs canadiens (41 ans). De façon générale, les travailleurs de la justice ont vieilli à un rythme comparable à celui de l'ensemble des travailleurs canadiens.

---

1. Le groupe des **agents de police** inclut les officiers de direction des services de police (A351) et les agents de police (G611).
2. Le groupe des **agents de sécurité privés** inclut les gardiens de sécurité et le personnel assimilé (G631) ainsi que la catégorie « autre personnel des services de protection » (G625).
3. Le groupe des **travailleurs des tribunaux** inclut les secrétaires juridiques (B212), les rapporteurs judiciaires et les transcripteurs médicaux (B214), les juges de paix et les officiers de justice (B317), les commis des services judiciaires (B543), les juges (E011), les avocats et les notaires (E012), les techniciens juridiques et le personnel assimilé (E211) ainsi que les shérifs et les huissiers (G621).
4. Le groupe des **travailleurs des services correctionnels** inclut les agents de probation et de libération conditionnelle et le personnel assimilé (E025) ainsi que les agents des services correctionnels (G622).

Malgré le fait qu'ils affichent des âges médians similaires, les travailleurs dans les professions de la justice présentent une structure par âge légèrement différente de celle de l'ensemble des travailleurs canadiens. Il est d'abord important de noter que la plupart des professions de la justice requièrent des qualifications spécifiques (Goudreau, 2002). Ces exigences scolaires font en sorte qu'une faible proportion des travailleurs de la justice est âgée de moins de 25 ans, alors que plusieurs sont âgés de 50 ans et plus (graphique 1). Ce décalage est toutefois compensé par l'importante cohorte de travailleurs dans les professions de la justice âgés de 25 à 39 ans, qui composent près du tiers de l'ensemble des travailleurs de la justice. En somme, les travailleurs dans les professions de la justice maintiennent un âge médian comparable à celui de l'ensemble des travailleurs canadiens malgré leurs exigences en scolarité parce qu'ils comptent un grand nombre de travailleurs de moins de 40 ans.

Graphique 1
Structure par âge des travailleurs dans les professions de la justice, 2006

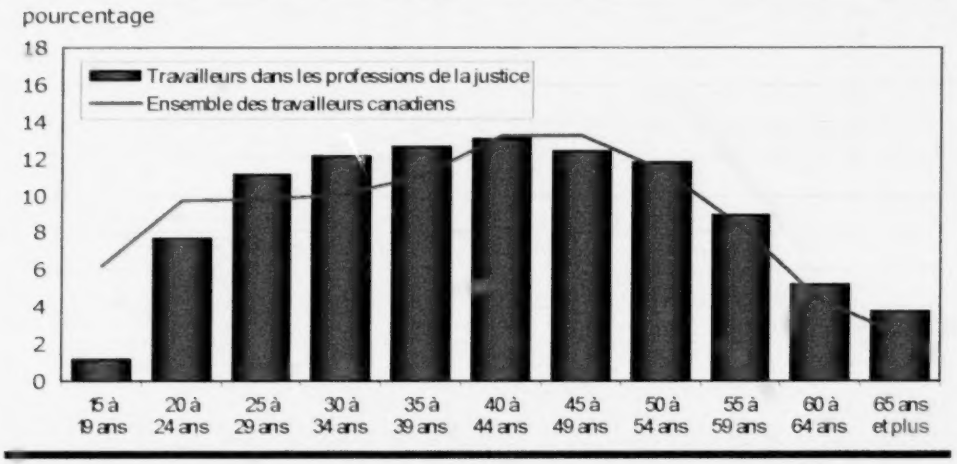

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

La plupart des agents de police entre 25 et 49 ans

Le nombre d'agents de police a diminué de 1 645 entre 1991 et 1996 pour ensuite croître de 9 040 entre 1996 et 2006. Cette évolution se reflète dans le nombre d'agents de police pour 100 000 habitants, lequel est passé de 202,5 en 1991 à 183,5 en 1996 pour ensuite remonter à 191,3 en 2006 (Centre canadien de la statistique juridique, 2008).

En général, l'âge médian des agents de police a augmenté de façon moins marquée que l'âge médian de l'ensemble des travailleurs canadiens. En effet, leur âge médian n'a augmenté que de deux ans entre 1991 et 2006, alors que l'âge médian de l'ensemble des travailleurs canadiens s'est accru de cinq ans.

Comparativement à celle de l'ensemble des travailleurs canadiens, la structure par âge des agents de police était fortement concentrée entre 25 et 49 ans. En 2006, près de 80 % des agents de police faisaient partie de ce groupe d'âge, tandis que la proportion s'établissait à 57 % pour l'ensemble des travailleurs canadiens (graphique 2). Les agents de police sont donc relativement peu nombreux à être âgés de moins de 25 ans ou de plus de 49 ans.

Graphique 2
Structure par âge des agents de police, 2006

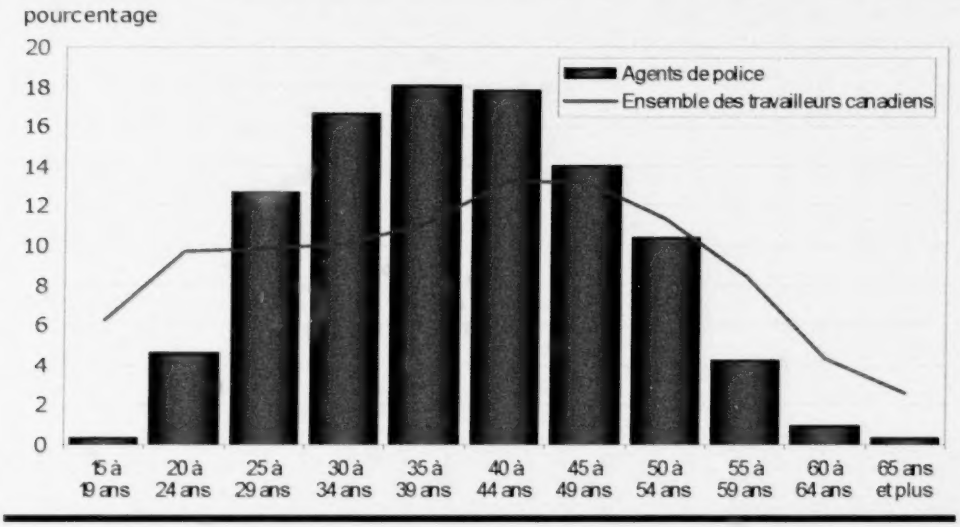

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

La scolarité à l'embauche des agents de police est de plus en plus exigeante (Comité directeur de l'étude sur les ressources humaines du secteur policier public canadien, 2000; Johnson et autres, 2007). C'est possiblement ce qui explique la faible proportion d'agents de police âgés de moins de 25 ans (graphique 3).

Graphique 3
Croissance du nombre d'agents de police selon le groupe d'âge, 1991 à 2006

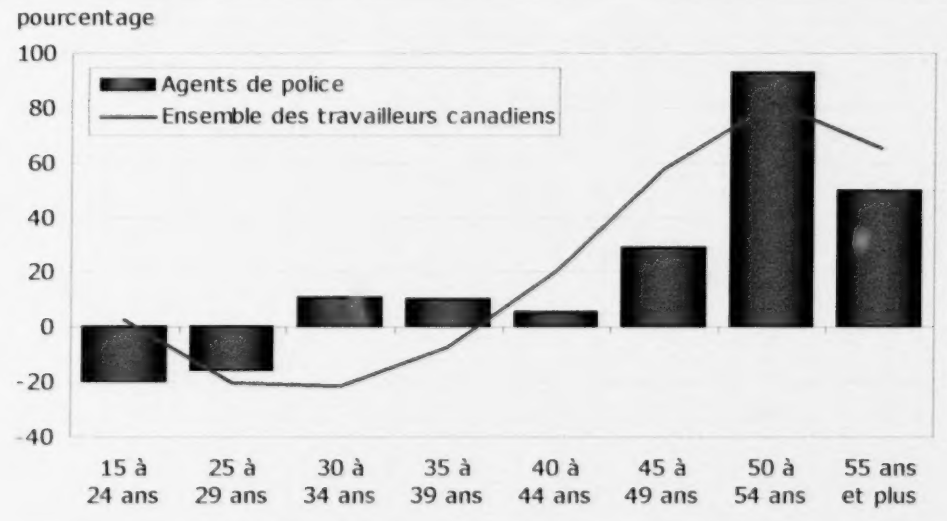

Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 2006.

Tel qu'il a déjà été mentionné, la grande majorité des agents de police avaient entre 25 et 49 ans en 2006. En fait, près de la moitié (47 %) des agents de police avaient entre 25 et 39 ans en 2006. Le nombre d'agents de police de ce groupe d'âge a affiché une légère hausse de 2 % entre 1991 et 2006. Cette croissance peut sembler faible mais elle est significative si l'on considère que durant cette même période, l'importante cohorte des baby-boomers a quitté le groupe des 25 à 39 ans en 1991 pour celui des 50 à 64 ans en 2006. Dans l'ensemble du pays, le nombre de travailleurs âgés entre 25 et 39 ans a diminué de 17 % entre 1991 et 2006.

Les travailleurs de 50 ans et plus étaient relativement peu nombreux chez les agents de police (16 %) lorsqu'on les compare à l'ensemble des travailleurs canadiens (27 %). Cette faible proportion s'explique par le fait que la plupart des services de police offrent des pensions complètes après 25 années de service, ce qui encourage les agents de police à prendre leur retraite à un plus jeune âge (Comité directeur de l'étude sur les ressources humaines du secteur policier public canadien, 2000). Toutefois, bien que la proportion des agents de police de plus de 50 ans soit faible, leur nombre a augmenté de 75 % entre 1991 et 2006, ce qui est comparable à la hausse observée pour le même groupe d'âge au sein de l'ensemble des travailleurs canadiens.

Les travailleurs dans la quarantaine composaient le tiers des agents de police en 2006. Comme plusieurs agents de police prennent leur retraite à un âge relativement jeune, cela donne à penser que plusieurs de ces travailleurs approchent l'âge de la retraite. La proportion des agents de police dans la quarantaine est restée sensiblement la même entre 1991 (31 %) et 2006 (32 %).

Tout comme leur structure par âge, le travail des agents de police a changé depuis 1991. Le nombre d'affaires comportant des infractions au *Code criminel* a grandement diminué au cours des dernières années. En 2006, on comptait 41,1 affaires par policier, alors que la proportion s'établissait à 51,1 en 1991 (Johnson et autres, 2007). Une grande partie de la diminution du nombre d'affaires criminelles est attribuable à la baisse de 32 % du nombre d'affaires contre les biens entre 1991 et 2006. Durant cette période, le nombre d'affaires avec violence a augmenté de 4 %.

Ces données ne permettent cependant de dresser qu'un portrait très partiel du travail réel des agents de police. En effet, selon le Comité directeur de l'étude sur les ressources humaines du secteur policier public canadien (2000), les affaires criminelles se complexifient avec notamment le développement d'organisations criminelles internationales et de la cybercriminalité. De plus en plus d'enquêtes policières demandent donc beaucoup de travail. La prévention du crime, l'approche communautaire, l'adaptation aux changements du contexte juridique et à la diversification de la population canadienne élargissent les fonctions des agents de police. Toujours d'après le Comité directeur de l'étude sur les ressources humaines du secteur policier public canadien (2000), la diversification et la complexification des tâches confiées aux agents de police sont liées aux exigences scolaires plus élevées demandées aux nouvelles recrues.

L'aspect physique du travail des agents de police a toujours fait en sorte que peu d'entre eux pratiquaient leur métier après l'âge de 55 ans. Le vieillissement de la main-d'œuvre et les exigences scolaires plus élevées au recrutement posent ainsi des obstacles au renouvellement de cette main-d'œuvre. Ces défis importants et le caractère essentiel du travail des agents de police ont encouragé les gestionnaires de ce groupe à prendre au sérieux le renouvellement de leur main-d'œuvre et à adapter leurs pratiques de ressources humaines (Conseil sectoriel de la police, 2006).

Une bonne partie des baby-boomers qui étaient des agents de police ont déjà pris leur retraite, ce qui libère ce groupe de travailleurs d'une pression qui pèse toujours sur d'autres groupes. Mais le principal défi à court terme demeure les travailleurs âgés entre 40 et 50 ans, qui composent près du tiers des agents de police et qui pourraient prendre leur retraite dans un avenir rapproché. La rétention de certains agents de police de ce groupe d'âge est importante afin d'assurer les fonctions de gestion et l'encadrement de travailleurs plus jeunes et moins expérimentés (Johnson et autres, 2007).

Beaucoup d'agents de sécurité privés sont jeunes ou âgés

Même si les agents de sécurité privés accomplissent beaucoup de fonctions qui s'apparentent à celles des policiers, ils travaillent pour leur employeur et pas nécessairement pour le bien commun (Li, 2008). Leur rôle est déterminé par les besoins de leurs clients. Les gardiens de sécurité et les enquêteurs privés constituent l'essentiel des travailleurs de ce groupe.

Depuis 1991, les agents de sécurité privés ont connu une croissance plus rapide (19 %) que celle des agents de police (12 %). Au Recensement de 2006, on comptait environ 3 agents de sécurité privés pour 2 agents de police.

La structure par âge des agents de sécurité privés est très différente de celle des agents de police (graphique 4). En 2006, les travailleurs dans la vingtaine composaient plus du quart des agents de sécurité privés (27 %), alors qu'ils ne représentaient que le sixième (17 %) des agents de police. Les travailleurs de 55 ans et plus étaient aussi beaucoup plus représentés au sein des agents de sécurité privés (25 %) que chez les agents de police (6 %). Au contraire, les travailleurs âgés de 30 à 49 ans ne formaient que le tiers (36 %) des agents de sécurité privés mais les deux tiers des agents de police (66 %).

Graphique 4
Structure par âge des agents de sécurité privés, des agents de police et des travailleurs canadiens, 2006

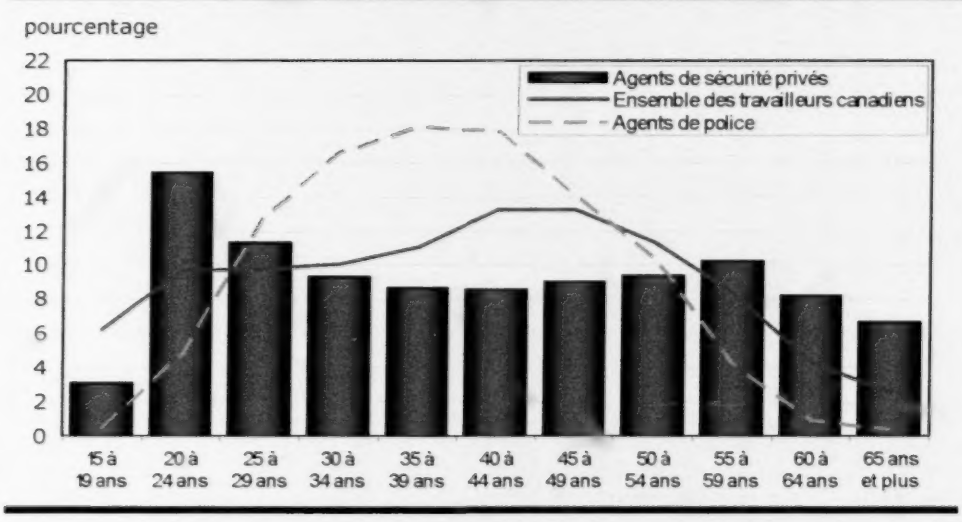

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Ces différences s'expliquent possiblement par le rapprochement des fonctions des agents de sécurité privés et des agents de police — surveiller, maintenir l'ordre et faire respecter les règlements. En effet, une expérience de travail comme gardien de sécurité peut faciliter l'embauche comme agent de police (Johnson et autres, 2007). De même, il est possible que plusieurs agents de police à la retraite poursuivent une carrière comme agents de sécurité privés (Rigakos, 2002).

Les travailleurs des tribunaux, un groupe qui vieillit rapidement

Les travailleurs des tribunaux comprennent des groupes professionnels qui se distinguent les uns des autres autant par les fonctions qu'ils assument que par leurs structures démographiques. Les tribunaux du Canada couvrent un large éventail de juridictions (fédéral, provincial, municipal) et se spécialisent dans divers domaines (tribunaux criminels, civils, familiaux, petites créances, etc.). Cette grande diversité implique de nombreuses tendances en ce qui concerne la charge de travail et les ressources humaines.

Il semble cependant que, dans l'ensemble, les systèmes des tribunaux se complexifient (Benyekhlef et autres, 2006). Par exemple, l'augmentation du nombre et la diversité des services offerts par les tribunaux (notamment quant à l'accessibilité), l'intégration des changements technologiques (comme la numérisation des documents) et l'apparition de nouvelles spécialités (comme les spécialistes des relations avec les médias) accroissent les besoins en main-d'œuvre pour assurer le bon fonctionnement des tribunaux (Benyekhlef et autres, 2006). Ces besoins ne sont probablement pas sans liens avec l'augmentation de 24 % du nombre de travailleurs des tribunaux observée depuis 1991.

Dans l'ensemble, les travailleurs des tribunaux ont un âge médian (43 ans) supérieur à celui des travailleurs canadiens (41 ans). Parmi ce groupe, on ne compte que 1 travailleur sur 20 âgé de moins de 25 ans, alors que pour l'ensemble des travailleurs canadiens, 1 travailleur sur 6 fait partie du même groupe d'âge (graphique 5). Les travailleurs de tous les autres groupes d'âge présentent une proportion plus élevée chez les travailleurs des tribunaux que chez l'ensemble des travailleurs canadiens. Cet écart s'explique possiblement par le fait que la plupart des tâches exigées par les travailleurs des tribunaux requièrent un niveau de compétence qui ne peut qu'exceptionnellement être atteint par de jeunes travailleurs. Par exemple, en 2006, à peine 1 % des avocats et notaires avaient moins de 25 ans.

Graphique 5
Structure par âge des travailleurs des tribunaux, 2006

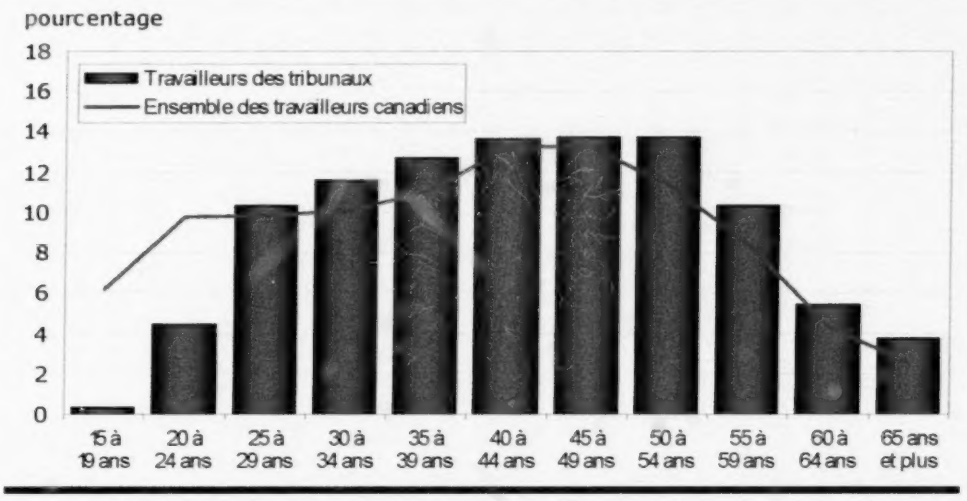

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Pour l'ensemble des travailleurs des tribunaux, l'âge médian est passé de 36 ans en 1991 à 43 ans en 2006. Cet allongement de sept ans est plus grand que celui de l'ensemble des travailleurs canadiens, dont l'âge médian est passé de 36 ans à 41 ans. Ce vieillissement rapide tient au fait que le nombre de travailleurs dans les professions de la justice âgés de moins de 30 ans a diminué de 29 % entre 1991 et 2006, une décroissance rapide par rapport à celle de l'ensemble des travailleurs canadiens de moins de 30 ans (−8 %). À l'opposé, le nombre de travailleurs de la justice dans la cinquantaine a triplé au cours de la même période, alors que pour les travailleurs de l'ensemble du Canada, la proportion n'a pas tout à fait doublé (graphique 6).

Graphique 6
Croissance des travailleurs des tribunaux selon le groupe d'âge, 1991 à 2006

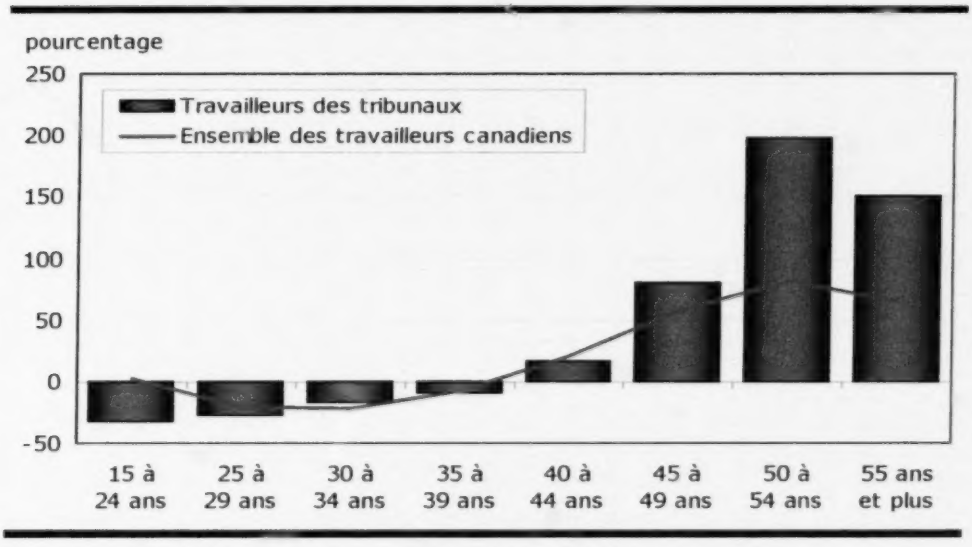

Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 2006.

À 39 ans, les techniciens juridiques constituaient, en 2006, le groupe de travailleurs des tribunaux au plus faible âge médian. Ayant affiché une croissance de 20 700 membres, ils représentaient aussi le groupe dont la croissance était la plus forte (130 %). Seuls les avocats et les notaires présentaient une croissance plus importante en nombre absolu (22 045). Il est possible que la forte croissance de ces deux groupes soit liée au fait que les causes devant les tribunaux de juridiction criminelle sont de plus en plus complexes (Marth, 2008; Thomas, 2008) et exigent ainsi plus de travail[5]. Il se peut que la complexification observée dans les causes criminelles s'applique également aux autres types de causes.

En 2006, la plupart des groupes de travailleurs des tribunaux avaient un âge médian situé dans la quarantaine (tableau explicatif 1). Les juges constituaient clairement le groupe le plus âgé, ayant affiché un âge médian de 58 ans. Cette situation s'explique par le fait que la fonction occupée par les juges nécessite une longue expérience du système juridique et une réputation qui ne s'acquière habituellement qu'après de nombreuses années de pratique. En 1991, l'âge médian des juges était aussi très élevé, soit 56 ans.

5. La complexification des causes est mesurée par l'augmentation nombre de causes à accusations multiples (Marth, 2008; Thomas, 2008).

Tableau explicatif 1
Nombre et âge médian des travailleurs des tribunaux, 1991 et 2006

	1991	2006	Croissance de 1991 à 2006	1991	2006
	nombre		pourcentage	année (âge médian)	
Ensemble des travailleurs canadiens	**14 474 940**	**16 498 525**	**14**	**36**	**41**
Tous les travailleurs des tribunaux	**129 640**	**160 385**	**24**	**36**	**43**
Avocats et notaires	53 060	75 105	42	38	44
Techniciens juridiques et personnel apparenté	15 980	36 680	130	33	39
Secrétaires juridiques	44 055	27 585	-37	33	44
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	5 440	7 765	43	36	46
Juges de paix et officiers de justice	3 250	4 555	40	45	47
Commis des services judiciaires	3 175	3 395	7	37	43
Juges	2 250	2 645	18	56	58
Shérifs et huissiers	2 410	2 630	9	39	45

Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 2006.

L'âge médian des secrétaires juridiques[6] s'est accru de 11 ans depuis 1991 pour atteindre 44 ans en 2006. Ce vieillissement rapide s'explique peut-être en partie par le fait que relativement peu de secrétaires juridiques ont été embauchées depuis 1991 ou que plusieurs travailleurs ont réorienté leur carrière de secrétaire juridique à technicien juridique. En effet, on comptait 16 470 secrétaires juridiques de moins en 2006 que l'on pouvait en compter en 1991. De plus, à peine la moitié (52 %) des secrétaires juridiques étaient âgées de moins de 45 ans en 2006, alors que 81 % avaient moins de 45 ans en 1991.

Le vieillissement rapide des travailleurs des tribunaux pose un défi important quant au renouvellement de la main-d'œuvre. En effet, le nombre de travailleurs des tribunaux âgés de moins de 40 ans a diminué de 20 % entre 1991 et 2006, tandis que le nombre de travailleurs des tribunaux âgés de 40 ans et plus s'est accru de 91 %. Près du cinquième de ces travailleurs ont 55 ans et plus et devraient prendre leur retraite dans un avenir rapproché. Les fortes exigences en matière de scolarité jumelées à la complexification des causes mettront des pressions supplémentaires au renouvellement des travailleurs de ce secteur.

Le nombre de travailleurs des services correctionnels fluctue en fonction du nombre de personnes supervisées

L'âge médian des travailleurs des services correctionnels est comparable à celui de l'ensemble des travailleurs canadiens autant en 1991 (37 ans) qu'en 2006 (41 ans). Leur structure par âge est néanmoins beaucoup plus compacte (graphique 7); ainsi, les travailleurs des services correctionnels sont plus nombreux à être âgés entre 25 et 54 ans (84 %) que l'ensemble des travailleurs canadiens (69 %). En contrepartie, ils sont nettement moins nombreux à être âgés de moins de 25 ans (4 % par rapport à 16 %) ou de 55 ans et plus (12 % par rapport à 15 %). Cette structure par âge s'apparente à celle des agents de police, décrite précédemment.

6. Des changements de codage pourraient être à l'origine de quelques erreurs du nombre de secrétaires juridiques recensées. Les données qui ont trait à ce groupe de travailleurs devraient être analysées avec prudence.

Graphique 7
Structure par âge des travailleurs des services correctionnels, 2006

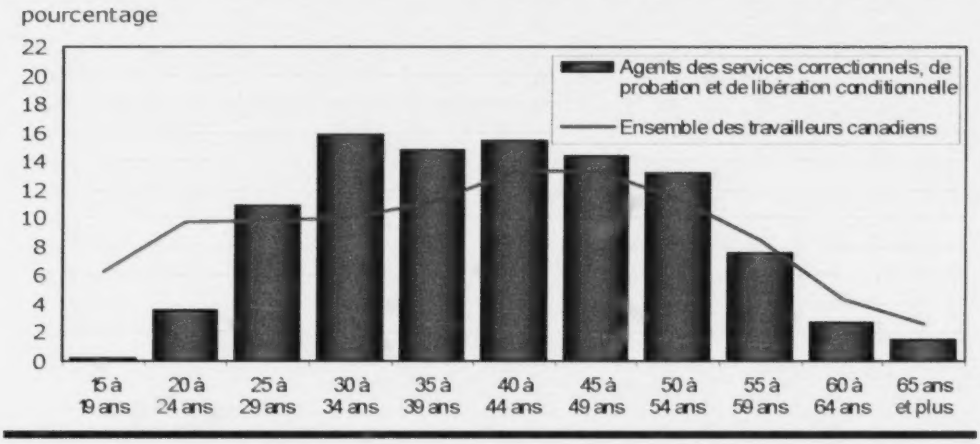

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

L'évolution de la structure par âge des travailleurs des services correctionnels suit la tendance nationale (graphique 8). On observe cependant que la croissance est plus forte chez les travailleurs de 40 à 54 ans. Les agents de probation et de libération conditionnelle ont connu une croissance plus rapide que les agents des services correctionnels pour tous les groupes d'âge.

Graphique 8
Croissance des travailleurs des services correctionnels selon le groupe d'âge, 1991 à 2006

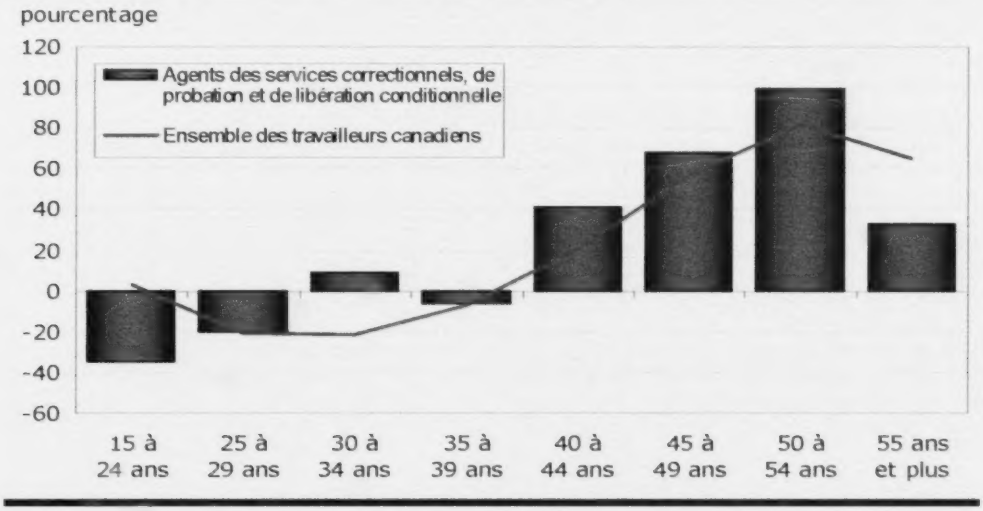

Source : Statistique Canada, recensements de 1991 et de 2006.

Le nombre d'agents des services correctionnels a été en hausse de 6 % entre 1991 et 1996. Par la suite, leur nombre a diminué de 3 % entre 1996 et 2001 pour connaître à nouveau une hausse de 7 % entre 2001 et 2006. Ces fluctuations du nombre d'agents des services correctionnels suivent par ailleurs les mêmes tendances que le nombre total de détenus (condamnés ou en détention provisoire), tel que comptabilisé par le Rapport sur les indicateurs clés des services correctionnels pour les adultes et les jeunes contrevenants au cours de cette période : une hausse de 25 % entre 1991 et 1996, une baisse de 7 % entre 1996 et 2001 et une croissance de 4 % entre 2001 et 2006.

Malgré ces variations, on peut supposer que la charge de travail des agents n'en a pas moins augmenté. C'est que depuis 1991, le nombre de personnes en détention provisoire s'est accru de 128 % alors que le nombre de personnes en détention après condamnation a diminué de 26 %. La détention provisoire implique une charge de travail plus importante pour les agents. Par exemple, les personnes en détention provisoire sont déplacées plus fréquemment parce qu'elles comparaissent plus souvent en cour (Landry et Sinha, 2008).

Le nombre d'agents de probation et de libération conditionnelle a affiché une plus forte croissance, étant passé de 3 675 en 1991 à 5 720 en 2006, ce qui représente une croissance de 56 %. Cette croissance a essentiellement eu lieu entre 1991 et 2001, alors que le nombre d'agents de probation et de libération conditionnelle a presque doublé. Entre 2001 et 2006, leur nombre a diminué de 14 %. Cette évolution est comparable à celle du nombre de délinquants sous surveillance, qui a augmenté de 53 % entre 1991 et 2001 avant de diminuer de 13 % entre 2001 et 2006.

Résumé

Dans l'ensemble, le vieillissement des travailleurs dans les professions de la justice suit tendance similaire à celle de l'ensemble de la main d'œuvre canadienne. Entre 1991 et 2006, le nombre de travailleurs dans les professions de la justice âgés de moins de 40 ans a diminué, alors que celui des travailleurs de 40 ans et plus a fortement augmenté. En fait, ces tendances opposées représentent l'évolution démographique de l'ensemble de la population canadienne; la baisse de la fécondité observée depuis les années 1960 explique la diminution du nombre de personnes de moins de 40 ans, alors que le vieillissement de l'importante cohorte des baby-boomers rend compte de l'augmentation du nombre de personnes de 40 ans et plus.

Les différents groupes de travailleurs dans les professions de la justice présentent toutefois des profils différents. Chez les agents de police, le nombre de travailleurs de moins de 40 ans est resté stable depuis 1991. De tous les groupes de travailleurs de la justice, celui de la sécurité privé est le seul à avoir connu une augmentation dans son nombre de travailleurs âgés de moins de 40 ans entre 1991 et 2006 (12 %).

Quant aux travailleurs des services correctionnels, ils suivent des tendances comparables à celles de l'ensemble des travailleurs canadiens. Le nombre de travailleurs des services correctionnels âgés de moins de 40 ans a diminué de 9 % alors que le nombre de ceux âgés de 40 ans et plus a augmenté de 56 %.

Les travailleurs des tribunaux vieillissent plus rapidement que l'ensemble des travailleurs canadiens. Dans ce secteur, le nombre de travailleurs de moins de 40 ans a diminué de 20 % entre 1991 et 2006, alors que le nombre de travailleurs de 40 ans et plus a presque doublé au cours de cette période. Ce groupe de travailleurs de la justice pourrait faire face aux plus grands défis dans la gestion de la croissance et du renouvellement sa main d'œuvre dans les années à venir.

Des études montrent qu'il est probable que la population active continue de croître au Canada dans les 25 prochaines années (Martel et autres, 2007). Si les professions de la justice maintiennent des conditions de recrutement et de renouvellement constantes, le nombre de travailleurs de la justice devrait continuer de croître.

Mais malgré cette croissance, la structure par âge de la main d'œuvre canadienne continuera à vieillir et la proportion des travailleurs plus âgés va augmenter, en partie parce que le taux d'activité est en hausse pour ce groupe d'âge (Martel et autres, 2007). Le vieillissement de la structure par âge implique inévitablement de nouveaux défis pour la main d'œuvre des différentes professions de la justice.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1 (1ère partie)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 2006

	Groupes d'âge						
	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
	nombre						
Ensemble des travailleurs canadiens	**16 498 525**	**1 026 335**	**1 603 970**	**1 618 620**	**1 663 335**	**1 825 680**	**2 182 890**
Travailleurs du domaine de la justice	**362 665**	4 225	27 960	40 295	44 090	45 965	47 350
Agents de police	**69 305**	235	3 200	8 765	11 515	12 510	12 355
Agents de sécurité privés	**108 345**	3 365	16 685	12 310	10 075	9 420	9 260
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**97 635**	3 150	15 415	11 025	8 970	8 295	8 045
Autre personnel des services de protection	**10 705**	215	1 270	1 295	1 105	1 120	1 210
Travailleurs des tribunaux	**160 385**	570	7 190	16 520	18 595	20 400	21 940
Secrétaires juridiques	**27 585**	200	1 710	2 225	2 255	3 645	4 185
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**7 765**	15	375	385	555	970	1 305
Juges de paix et officiers de justice	**4 555**	0	130	315	340	405	645
Commis des services judiciaires	**3 395**	10	205	335	335	445	545
Juges	**2 645**	0	10	25	0	25	55
Avocats et notaires	**75 105**	0	1 020	7 865	10 060	9 505	9 980
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**36 680**	340	3 660	5 140	4 735	5 050	4 945
Shérifs et huissiers	**2 630**	0	80	225	310	345	295
Travailleurs des services correctionnels	**24 620**	55	880	2 695	3 905	3 630	3 795
Agents des services correctionnels	**18 900**	45	705	2 090	2 990	2 825	2 860
Agents de probation et de libération conditionnelle	**5 720**	10	175	605	915	805	935

Tableau 1 (conclusion)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 2006

	Groupes d'âge						
	Total	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	nombre						année
Ensemble des travailleurs canadiens	**16 498 525**	**2 181 515**	**1 873 220**	**1 388 640**	**713 365**	**420 955**	**41**
Travailleurs du domaine de la justice	**362 665**	44 960	42 710	32 355	18 985	13 770	41
Agents de police	**69 305**	9 695	7 205	2 930	655	240	39
Agents de sécurité privés	**108 345**	9 780	10 235	11 030	8 950	7 235	41
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**97 635**	8 565	9 070	9 880	8 305	6 915	41
Autre personnel des services de protection	**10 705**	1 215	1 165	1 150	640	320	41
Travailleurs des tribunaux	**160 385**	21 945	22 040	16 535	8 720	5 930	43
Secrétaires juridiques	**27 585**	4 240	3 975	2 880	1 420	850	44
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**7 765**	1 325	1 135	1 020	480	200	46
Juges de paix et officiers de justice	**4 555**	835	755	655	340	135	47
Commis des services judiciaires	**3 395**	590	455	360	95	20	43
Juges	**2 645**	195	500	655	630	550	58
Avocats et notaires	**75 105**	9 865	10 870	8 105	4 340	3 495	44
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**36 680**	4 540	3 950	2 585	1 205	530	39
Shérifs et huissiers	**2 630**	350	390	270	205	160	45
Travailleurs des services correctionnels	**24 620**	3 540	3 230	1 860	665	365	41
Agents des services correctionnels	**18 900**	2 745	2 335	1 455	525	325	41
Agents de probation et de libération conditionnelle	**5 720**	795	895	410	135	40	41

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006.

Tableau 2 (1ère partie)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 2001

	Groupes d'âge						
	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
	nombre						
Ensemble des travailleurs canadiens	**15 576 560**	**965 955**	**1 525 230**	**1 580 160**	**1 755 965**	**2 129 130**	**2 191 445**
Travailleurs du domaine de la justice	**333 825**	4 535	26 965	38 700	44 495	47 185	46 345
Agents de police	**63 640**	195	2 880	7 880	11 120	11 875	11 055
Agents de sécurité privés	**90 560**	3 450	15 140	11 015	8 850	7 920	8 265
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**79 515**	3 230	13 845	9 490	7 415	6 620	7 040
Autre personnel des services de protection	**11 045**	220	1 290	1 525	1 435	1 305	1 230
Travailleurs des tribunaux	**155 285**	850	7 650	16 240	20 715	23 610	23 545
Secrétaires juridiques	**44 215**	485	3 170	4 105	5 660	7 060	7 275
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 705**	10	210	330	585	920	970
Juges de paix et officiers de justice	**4 395**	0	190	255	335	540	720
Commis des services judiciaires	**3 065**	10	145	240	435	570	490
Juges	**2 600**	0	15	45	15	55	105
Avocats et notaires	**64 440**	20	940	6 725	9 160	10 160	9 885
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**28 320**	310	2 900	4 340	4 185	3 900	3 800
Shérifs et huissiers	**2 535**	10	80	200	340	405	300
Travailleurs des services correctionnels	**24 360**	40	1 300	3 560	3 815	3 785	3 480
Agents des services correctionnels	**17 720**	35	990	2 650	2 720	2 825	2 610
Agents de probation et de libération conditionnelle	**6 650**	10	315	910	1 095	960	865

Tableau 2 (conclusion)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 2001

	Groupes d'âge						
	Total	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	nombre						année
Ensemble des travailleurs canadiens	**15 576 560**	**1 959 585**	**1 638 555**	**1 012 265**	**503 555**	**314 715**	**39**
Travailleurs du domaine de la justice	**333 825**	43 950	37 230	22 185	12 160	10 075	40
Agents de police	**63 640**	9 805	6 365	1 940	350	175	38
Agents de sécurité privés	**90 560**	7 385	8 985	8 295	6 195	5 060	39
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**79 515**	6 185	7 680	7 505	5 685	4 820	39
Autre personnel des services de protection	**11 045**	1 200	1 305	790	510	235	39
Travailleurs des tribunaux	**155 285**	23 230	19 185	10 695	5 035	4 530	41
Secrétaires juridiques	**44 215**	6 810	4 960	2 820	1 230	640	40
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 705**	1 010	855	520	230	65	44
Juges de paix et officiers de justice	**4 395**	670	780	405	305	195	46
Commis des services judiciaires	**3 065**	500	380	180	95	20	41
Juges	**2 600**	350	550	550	315	600	56
Avocats et notaires	**64 440**	9 770	8 660	4 610	2 120	2 390	42
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**28 320**	3 760	2 675	1 370	585	495	38
Shérifs et huissiers	**2 535**	360	325	240	150	125	44
Travailleurs des services correctionnels	**24 360**	3 535	2 695	1 255	585	310	39
Agents des services correctionnels	**17 720**	2 500	1 845	855	455	235	39
Agents de probation et de libération conditionnelle	**6 650**	1 035	850	405	130	75	40

Source : Statistique Canada, Recensement de 2001.

Tableau 3 (1ère partie)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 1996

	Groupes d'âge						
	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
	nombre						
Ensemble des travailleurs canadiens	**14 812 700**	**857 730**	**1 503 930**	**1 703 960**	**2 077 910**	**2 155 440**	**1 977 505**
Travailleurs du domaine de la justice	**304 375**	2 950	24 985	40 445	46 975	44 035	43 685
Agents de police	**60 265**	125	2 455	7 990	11 590	10 405	10 940
Agents de sécurité privés	**89 315**	2 350	15 315	12 260	9 415	7 845	7 420
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**76 440**	2 150	13 490	10 265	7 600	6 395	6 165
Autre personnel des services de protection	**12 880**	200	1 820	2 000	1 815	1 450	1 245
Travailleurs des tribunaux	**131 860**	450	6 095	17 300	21 975	21 860	21 500
Secrétaires juridiques	**36 520**	230	2 920	5 820	6 535	6 230	5 090
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 545**	30	245	575	835	995	1 040
Juges de paix et officiers de justice	**3 400**	15	70	180	365	455	540
Commis des services judiciaires	**2 690**	10	100	370	340	485	515
Juges	**2 310**	0	0	0	10	65	175
Avocats et notaires	**58 825**	10	890	6 505	10 090	10 005	10 980
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**20 075**	145	1 740	3 510	3 410	3 260	2 815
Shérifs et huissiers	**2 490**	15	120	335	395	370	350
Travailleurs des services correctionnels	**22 930**	25	1 125	2 890	3 990	3 920	3 825
Agents des services correctionnels	**18 330**	20	990	2 405	3 275	3 055	2 860
Agents de probation et de libération conditionnelle	**4 600**	10	130	490	715	865	965

Tableau 3 (conclusion)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 1996

	Groupes d'âge						
	Total	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	nombre						année
Ensemble des travailleurs canadiens	**14 812 700**	**1 759 745**	**1 254 070**	**807 860**	**443 605**	**270 950**	**37**
Travailleurs du domaine de la justice	**304 375**	39 930	25 445	15 795	10 915	9 215	39
Agents de police	**60 265**	10 430	4 585	1 345	295	95	38
Agents de sécurité privés	**89 315**	7 820	7 915	7 270	6 255	5 450	38
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**76 440**	6 385	6 685	6 445	5 745	5 105	38
Autre personnel des services de protection	**12 880**	1 430	1 230	825	510	345	36
Travailleurs des tribunaux	**131 860**	18 765	10 890	5 825	3 855	3 330	39
Secrétaires juridiques	**36 520**	4 580	2 680	1 475	690	275	37
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 545**	685	560	315	200	70	40
Juges de paix et officiers de justice	**3 400**	575	455	265	175	295	45
Commis des services judiciaires	**2 690**	385	260	85	85	45	40
Juges	**2 310**	395	410	345	425	490	56
Avocats et notaires	**58 825**	9 570	4 975	2 380	1 625	1 790	40
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**20 075**	2 285	1 400	760	480	270	36
Shérifs et huissiers	**2 490**	280	160	190	170	105	40
Travailleurs des services correctionnels	**22 930**	2 915	2 050	1 345	510	340	39
Agents des services correctionnels	**18 330**	2 240	1 615	1 110	440	320	39
Agents de probation et de libération conditionnelle	**4 600**	675	435	235	75	15	40

Source : Statistique Canada, Recensement de 1996.

Tableau 4 (1ère partie)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 1991

	Groupes d'âge						
	Total	15 à 19 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 34 ans	35 à 39 ans	40 à 44 ans
	nombre						
Ensemble des travailleurs canadiens	**14 474 940**	**904 370**	**1 659 830**	**2 042 100**	**2 130 770**	**1 973 080**	**1 815 340**
Travailleurs du domaine de la justice	**303 230**	4 855	32 955	47 290	44 260	44 560	40 645
Agents de police	**61 910**	140	4 150	10 410	10 390	11 330	11 670
Agents de sécurité privés	**90 785**	3 915	16 625	11 005	7 965	6 990	7 390
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**81 865**	3 670	15 105	9 540	6 865	5 950	6 335
Autre personnel des services de protection	**8 930**	245	1 520	1 465	1 100	1 045	1 055
Travailleurs des tribunaux	**129 640**	755	10 780	22 505	22 305	22 370	18 900
Secrétaires juridiques	**44 055**	470	6 420	8 795	7 860	6 510	5 435
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 440**	35	465	875	975	1 025	685
Juges de paix et officiers de justice	**3 250**	10	60	245	335	400	545
Commis des services judiciaires	**3 175**	30	285	545	520	505	400
Juges	**2 250**	0	0	25	40	105	215
Avocats et notaires	**53 060**	0	1 100	8 195	9 605	11 155	9 435
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**15 980**	175	2 280	3 455	2 655	2 335	1 990
Shérifs et huissiers	**2 410**	30	170	360	320	340	190
Travailleurs des services correctionnels	**20 875**	45	1 395	3 370	3 595	3 870	2 690
Agents des services correctionnels	**17 225**	50	1 200	2 780	2 925	3 105	2 075
Agents de probation et de libération conditionnelle	**3 675**	0	195	595	670	765	620

Tableau 4 (conclusion)
Effectifs et structures par âge des travailleurs du domaine de la justice, Canada, 1991

	Groupes d'âge						
	Total	45 à 49 ans	50 à 54 ans	55 à 59 ans	60 à 64 ans	65 ans et plus	Âge médian
	nombre						année
Ensemble des travailleurs canadiens	**14 474 940**	**1 387 295**	**1 032 100**	**778 310**	**475 870**	**275 875**	**36**
Travailleurs du domaine de la justice	**303 230**	28 615	20 115	16 725	12 630	10 580	37
Agents de police	**61 910**	7 530	3 740	1 785	510	255	37
Agents de sécurité privés	**90 785**	6 805	7 365	8 490	7 665	6 570	39
Gardiens de sécurité et personnel assimilé	**81 865**	6 005	6 715	7 970	7 310	6 400	39
Autre personnel des services de protection	**8 930**	805	650	520	355	170	35
Travailleurs des tribunaux	**129 640**	12 160	7 395	5 265	3 785	3 420	36
Secrétaires juridiques	**44 055**	3 440	2 345	1 395	930	455	33
Rapporteurs judiciaires et transcripteurs médicaux	**5 440**	525	385	255	155	60	36
Juges de paix et officiers de justice	**3 250**	535	400	260	190	270	45
Commis des services judiciaires	**3 175**	295	180	155	145	115	37
Juges	**2 250**	280	310	480	410	385	56
Avocats et notaires	**53 060**	5 690	2 830	2 045	1 380	1 625	38
Techniciens juridiques et personnel assimilé	**15 980**	1 180	745	450	390	325	33
Shérifs et huissiers	**2 410**	210	205	220	180	185	39
Travailleurs des services correctionnels	**20 875**	2 110	1 620	1 180	670	330	37
Agents des services correctionnels	**17 225**	1 810	1 370	1 005	610	295	37
Agents de probation et de libération conditionnelle	**3 675**	305	245	180	60	40	37

Source : Statistique Canada, Recensement de 1991.

Références

Benyekhlef, Karim, et autres. 2006. *Modèles d'administration des tribunaux judiciaires,* Conseil canadien de la magistrature, Ottawa.

Carrington, Peter J. 2001. « Population aging and crime in Canada, 2000-2041 », *Revue canadienne de criminologie,* vol. 43, p. 331 à 356.

Centre canadien de la statistique juridique. 2008. *Les ressources policières au Canada,* produit nº 85-225-X au catalogue de Statistique Canada. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-225-x/2008000/part-partie1-fra.htm.

Comité directeur de l'étude sur les ressources humaines du secteur policier public canadien. 2000. *Analyse stratégique des ressources humaines des services de police publics au Canada.* Adresse électronique : www.policecouncil.ca/reports/HRDCReportFrench.pdf.

Conseil sectoriel de la police. 2006. *La police en 2005.* Adresse électronique : www.policecouncil.ca/reports/PSCScan2005F.pdf.

Goudreau, Jean-Pierre. 2002. *Un portrait statistique de l'ensemble des travailleurs dans les professions de la justice au Canada, 1996,* sous la direction de Jodi-Anne Brzozowski, produit nº 85-555-X au catalogue de Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-555-x/85-555-x1996001-fra.pdf.

Johnson, Philip, et autres. 2007. *Étude nationale sur les ressources policières,* rapport préparé par le HayGroup pour le Conseil sectoriel de la police. Adresse électronique : http://www.policecouncil.ca/reports/PSCHRDiagnosticF.pdf.

Landry, Laura, et Maire Sinha. 2008. « Les services correctionnels pour adultes au Canada, 2005-2006 », *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, nº 6. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008006-fra.pdf.

Li, Geoffrey. 2008. « Services de sécurité privés et services de police publics », *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, nº 10. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2008010/article/10730-fra.htm.

Martel, Laurent, et Éric Caron-Malenfant. 2007. *Portrait de la population canadienne en 2006, selon l'âge et le sexe, Recensement de 2006,* produit nº 97-551-X au catalogue de Statistique Canada, Division de la démographie. Adresse électronique : www12.statcan.gc.ca/francais/census06/analysis/agesex/pdf/97-551-XIF2006001.pdf.

Martel, Laurent, et autres. 2007. « Projections de la population active au Canada, 2006-2031 », *L'observateur économique canadien,* produit nº 11-010-X au catalogue de Statistique Canada. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/11-010-x/00607/9980-fra.htm.

Marth, Michael. 2008. « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 2006-2007 », *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, nº 5. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008005-fra.pdf.

Pottie-Bunge, Valerie, Holly Johnson et Thierno A. Baldé. 2005. *L'exploration des tendances de la criminalité au Canada,* produit nº 85-561-M au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique, « Série de documents de recherche sur la criminalité et la justice », nº 5. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-561-m/85-561-m2005005-fra.htm.

Rigakos, George. 2002. *The New Parapolice: Risk Markets and Commodified Social Control,* Toronto, University of Toronto Press.

Thomas, Jennifer. 2008. « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse, 2006-2007 », *Juristat,* produit nº 85-002-X au catalogue de Statistique Canada, vol. 28, nº 4. Adresse électronique : www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/85-002-x2008004-fra.pdf.